



JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Visite de S. A. S. le Prince à deux agents blessés dans l'accomplissement de leur devoir.
Fête Enfantine au Palais.
Déjeuner au Palais.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel fixant le tarif des mesures de désinfection.
Arrêté de M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires relatif à la composition de la Commission de liquidation des retraites.
Arrêté municipal concernant le cimetière.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Souscription du Gouvernement Princier en faveur des familles des marins bretons et vendéens péris en mer.
Assemblée du Comité de l'Orphelinat des Armées.
Fête de l'Arbre de Noël de la Crèche et de la Goutte de Lait.
Société de Conférences. — La Conquête du Tchad, par M. Pauchard.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de M. Michel, Directeur de la Sûreté Publique, s'est rendu, vendredi dernier, aux domiciles des agents Laquosta et Rostagni, blessés, le lundi précédent, dans l'accomplissement de leur devoir.

Après les avoir félicités et leur avoir adressé des paroles d'encouragement et de réconfort, Son Altesse Sérénissime a remis à chacun d'eux la Médaille du Dévouement.

LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier ont offert, samedi après-midi, une matinée récréative dans les jardins du Palais aux enfants des Orphelinats et des Ecoles primaires de la Principauté.

L'organisation de cette gracieuse fête était assurée par M. Antoine Scotto, Secrétaire Général du Comité des Traditions Locales ; M. Alexandre Noghès, Trésorier Général, Président de l'Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul et du Comité de l'Orphelinat des Armées ; et M. le Chef d'Escadrons Bernard, Commandant du Palais.

Neuf cents enfants avaient été conviés. Ils ont salué de joyeux applaudissements l'arrivée de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier.

Une représentation de guignol leur a été offerte et a mis en joie le jeune public.

Puis les enfants ont été conduits à un buffet abondamment garni où ils ont reçu gâteaux et friandises.

S. A. S. le Prince Souverain a bien voulu se rendre à cette fête de l'enfance et y est demeuré longuement, prenant un plaisir visible à la joie des jeunes invités.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héréditaire, a donné un déjeuner, mardi dernier, au Palais de Monaco.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite M^{me} la Duchesse de Richelieu et M. Robert Linzeler ; à Sa gauche, M^{me} Polovtsoff et le Commandant Millescamps, Aide de Camp.

S. A. S. la Princesse Héréditaire avait à Sa droite, M. le Duc de Richelieu et la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; à Sa gauche, le Général Polovtsoff et M^{me} Millescamps.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance du 6 février 1893 ;
Vu l'Arrêté du 9 février 1893 ;
Vu l'Arrêté du 5 janvier 1920 ;

Considérant que les prix actuels des antiseptiques rendent nécessaire une révision des tarifs de la désinfection ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 16 décembre 1930 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le tarif des mesures de désinfection fixé par l'article 2 de l'Arrêté Ministériel du 5 janvier 1920, est modifié ainsi qu'il suit :

Pour chaque sortie du fourgon..... 20 fr
Désinfection au poste de désinfection
Etuve à vapeur

1 étuvée 16 fr.
½ étuvée 8 fr.

Etuve à Formol

1 étuvée 10 fr.
½ étuvée 5 fr.

Désinfection à domicile

Avec appareil à formol liquide : 5 francs chaque 20 mètres cubes ;

Avec fumigator : 5 francs pour chaque fumigator employé ;

Avec sublimé et autre antiseptique : 3 francs par pièce.

Désinfection

Au soufre ou autre produit : 4 francs la pièce ;
Désinfection d'une écurie : 5 francs.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et Affaires Diverses est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf décembre mil neuf cent trente.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

Nous, Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté ;

Vu l'article 25 de la Loi n° 112, du 20 janvier 1928 ;

Vu les articles 2 (n° 3) et 10 de l'Ordonnance Souveraine n° 764, du 2 août 1928, concernant les pensions de retraite des membres du personnel judiciaire ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est renouvelée, pour valoir jusqu'au 31 décembre 1931, la délégation ayant fait l'objet de Nos Arrêtés des 27 décembre 1928 et 28 décembre 1929, et désignant M. Paul de Monseignat, Conseiller à la Cour d'Appel, et M. Paul Matre, Substitut du Procureur Général, pour faire partie de la Commission instituée par l'article 25 de la Loi 112, ci-dessus visée, lorsque la dite Commission sera appelée à statuer sur des demandes de liquidation de pension présentées par des membres du personnel judiciaire ou leurs ayants droit.

ART. 2.

M. le Premier Président de la Cour d'Appel et M. le Procureur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le vingt-sept décembre mil neuf cent trente.

Le Secrétaire d'Etat,
Directeur des Services Judiciaires,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;
Considérant que les emplacements actuellement affectés aux sépultures des adultes, devant être épuisés sous peu, il y a nécessité de revenir sur les fosses situées planche B du nouveau cimetière et de la première planche côté ouest de l'ancien cimetière, datant du 1^{er} janvier 1925 au 31 décembre 1925, et dont les délais impartis sont arrivés à expiration ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'Administration des Pompes Funèbres est autorisée, aux termes de sa demande, à procéder au renouvellement des fosses communes situées planche B du nouveau cimetière et de la première planche côté ouest de l'ancien cimetière et dont les délais impartis sont arrivés à expiration.

ART. 2.

Les familles qui désirent conserver les objets funéraires déposés dans le cimetière sur les emplacements à renouveler, sont avisées qu'elles devront les faire enlever dans le délai de quinze jours à partir de la publication du présent Arrêté. Passé ce délai, ces objets seront enlevés d'office, conservés pendant un mois à la disposition des familles, puis détruits.

Monaco, le 27 décembre 1930.

P. le Président
de la Délégation Spéciale Communale,
Un Délégué,
F. AUREGLIA.

ECHOS & NOUVELLES

Le Gouvernement Princier vient de faire verser au Consulat Général de France, par l'intermédiaire de M. Noghès, Trésorier Général, la somme de 2.000 francs pour sa participation à la Journée des Pêcheurs Bretons.

Le Baron Pieyre a chaudement remercié M. Noghès de cette généreuse offrande.

Le Comité de l'Orphelinat des Armées a tenu vendredi après-midi, dans la salle des Conférences du quai de Piaissance, son assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Bertoni, délégué par S. Exc. le Ministre d'Etat, empêché; du baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, et de M. Wladimir Rey de Villarey, Consul d'Italie.

M. Bertoni présidait, entouré du baron Pieyre, de MM. Rey de Villarey; Noghès, Président du Comité de Monaco de l'Orphelinat des Armées; Mmes de Monseignat et Drugman, Vice-Présidentes, et J. Lambert, Secrétaire général.

S. Gr. Mgr Clément, évêque de Monaco, assistait à cette réunion.

M. P. de Monseignat a tout d'abord donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui a été adopté.

M. Noghès, qui préside depuis la création du Comité, a ensuite donné lecture du rapport moral et financier :

« Il y a seize ans, à pareille époque, a dit le dévoué Président, notre Comité tenait sa première réunion.

« Nous vivions alors les tristes heures de la guerre et, aux premières douleurs que nous devions consoler, succédaient sans cesse de nouvelles douleurs.

« La tourmente s'annonçait longue et meurtrière, et il fallut songer aux enfants de ceux qui, tombés en braves pour la Patrie, ne reviendraient plus.

« Vous avez alors ouvert vos cœurs à ces orphelins, Mesdames, et vous leur avez tendu vos bras.

« Depuis ce jour, vos efforts sont demeurés inlassables et vous avez aidé ces enfants à franchir pas à pas les douloureuses étapes d'une jeunesse endeuillée.

« Les jours, les mois, les ans se sont succédé, les enfants ont grandi et vos soins maternels, toujours en éveil, ont estompé dans leurs mémoires les souffrances des jours passés.

« Certains de nos protégés, d'une santé chancelante, sont morts; d'autres nous ont quittés pour fonder un foyer ou pour gagner leur vie ailleurs; d'autres, encore, accomplissent leur service militaire.

« Notre tâche n'est pourtant pas achevée, car il nous reste bien des infortunes à soulager.

« Evidemment, les misères auxquelles je fais allusion ne sont plus aussi poignantes que celles que vous avez secourues pendant la guerre et au lendemain de la cessation des hostilités. Mais à cette époque, les sentiments de charité, qui puisaient leur élan dans une atmosphère d'abnégation générale, étaient plus nombreux.

« Le voile de la paix s'étendant sur bien des tristesses a aussi émoussé bien des dévouements.

« Et c'est parce que nous n'avons constaté aucune défaillance chez vous, Mesdames, que je ne saurais trop rendre hommage au zèle que vous n'avez cessé de démontrer dans l'accomplissement du devoir que vous vous êtes imposé.

« Ainsi que je le signalais l'an dernier, notre principale préoccupation est causée par la sauvegarde de la santé de nos enfants. A part le cas de quelques fillettes, dont l'état nous causait bien des inquiétudes et qui ont été sauvées par des cures dans les préventoria, rien n'est à signaler à ce sujet.

« Si, fort heureusement, nous n'avons eu, cette année, à déplorer aucun décès parmi nos orphelins, nous avons cependant été cruellement frappés par la mort. La disparition du colonel Lobez et de M. Adol-

phe Blanchy, deux de nos membres actifs les plus dévoués, nous laissera des regrets profonds et sincères dont j'ai le pieux devoir de me faire l'interprète aujourd'hui.

« Notre Comité a encore à s'occuper actuellement de 94 orphelins. Parmi eux, 46 sont Français et 48 Italiens. Notre activité se manifeste, à leur égard, par des distributions hebdomadaires de vêtements, linge, chaussures, etc..., ainsi que par l'attribution de primes à l'apprentissage, destinées à les encourager au choix d'une profession.

« De plus, des bons donnant droit à la gratuité des médicaments sont mis à la disposition des enfants malades. Les prix élevés des remèdes constitueraient pour les parents des charges trop lourdes, pour que nous ne nous efforçons pas de les en soulager.

« Je n'oublierai pas de vous signaler également que, comme les années précédentes, nos protégés ont été envoyés à la montagne durant l'été. Ces cures d'air représentent pour nous des dépenses de plusieurs milliers de francs, mais les résultats étonnants qu'elles nous permettent d'enregistrer ne peuvent que nous encourager à les poursuivre. Je ne dois pas manquer, d'ailleurs, de mentionner la sérieuse économie que nous réalisons depuis l'organisation des « Colonies de Vacances » par le Comité de Bienfaisance Italien. Plusieurs de nos orphelins sont, en effet, admis à ces séjours sur les montagnes de Ligurie.

« Je ne manquerai pas, à cette occasion, d'adresser les remerciements au Comité, à M. le docteur Cassini, qui prodigue ses soins à nos enfants et leur fait passer la visite médicale précédant le départ.»

Puis M. Noghès donne un rapide aperçu de la situation financière. Depuis la fondation du Comité, le montant des dépenses s'est élevé à 304.265 francs.

M. Noghès souligne également le succès de la fête de charité organisée dans les salons du Grand Hôtel, gracieusement mis à la disposition du Comité par M. Arathoon, qui a offert également le thé à toute l'assistance.

« Les dépenses générales de toute l'année, dit-il se sont élevées à 30.757 fr. 80.

« Cette constatation m'autorise à souligner la bonne grâce et la compétence avec lesquelles M. Ledin, notre dévoué trésorier, s'acquitte d'une tâche souvent ingrate.»

M. Noghès termina en remerciant toutes les personnes qui se sont intéressées à l'œuvre.

M. Bertoni a succédé à M. Noghès et, dans une improvisation des plus heureuses, s'est félicité d'avoir eu à constater les brillants résultats acquis par cette œuvre humanitaire et internationale, à laquelle il se réjouit de transmettre les remerciements et les félicitations aussi bien du Gouvernement princier que des représentants de la France et de l'Italie.

M. Bertoni a ajouté qu'il se ferait un très agréable devoir de transmettre les sentiments de déférente gratitude de l'Assemblée au Prince Souverain et à la Famille Princière.

M. Bertoni a ensuite proposé à l'assemblée générale de renouveler ses pouvoirs au Comité en exercice.

A l'unanimité il en est ainsi décidé.

A l'issue de cette assemblée générale, les orphelins de guerre, accompagnée par un membre de leur famille, ont été admis dans la salle où une séance cinématographique leur a été offerte.

On a ensuite procédé à une loterie surprise.

Un goûter a agréablement clôturé cette fête.

Samedi après-midi a eu lieu, sous la présidence de S. Exc. M. Piette, entouré de S. G. Mgr l'Evêque et de M. Fulbert Aureglia, représentant le Président de la Délégation Spéciale Communale retenu à Paris, la distribution d'effets et de jouets faite, à l'occasion de la Noël, aux enfants de la Crèche et de la Goutte de Lait.

On sait que, grâce à la libéralité de S. A. S. le Prince Souverain, ces œuvres s'occupent de 74 enfants.

Deux petits garçons et deux petites filles ont récité un compliment et de jeunes acteurs ont joué une gentille comédie.

La distribution s'est faite ensuite. Chaque enfant a reçu un jouet, une brioche et des vêtements.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

La conquête du Tchad est la plus belle page de l'épopée coloniale française.

La jonction à proximité du grand lac africain, après des péripéties sans nombre, des trois missions, Saharienne, Afrique Centrale, mission du Chari, le combat victorieux livré à Kousseri par les troupes réunies sous le commandement du Commandant Lamy à l'armée du féroce conquérant soudanais Rabbah qui fut tué dans la lutte, ont été des événements d'une importance politique capitale. Ils ont assuré l'unité de l'empire africain français.

M. L. Pauchard a fait un tableau fidèle des nombreuses difficultés dont les chefs de ces expéditions ne triomphèrent qu'à force d'énergie et de patience. Il a mis en lumière les hautes figures de ces héros : Foureau, Gentil, Loalland, Meynier, et surtout celle du Commandant Lamy, enfant des Alpes-Maritimes, né à Mougins, près Cannes, mortellement blessé à Kousseri. Sa tombe se dresse là-bas sur les bords du Chari, attestant ainsi que le centre africain est un coin de terre à jamais français.

Cette conférence bien ordonnée, fut particulièrement intéressante et profondément émouvante.

Les applaudissements prolongés de l'assistance, aussi nombreux que d'habitude, en dépit du réveil de Noël, manifestèrent chaleureusement l'admiration unanime pour les hauts faits racontés par M. Pauchard.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 16 et 18 décembre 1930, a prononcé les jugements ci-après :

B. J., épouse C., sans profession, née le 18 juin 1891, à Brossasco, Province de Cuneo (Italie), demeurant à Monaco. — Coups et blessures volontaires. Opposition au jugement du 21 octobre 1930, qui l'avait condamnée à deux jours de prison et 50 francs d'amende : peine réduite à 25 francs d'amende.

E. L.-P., employé à la S. B. M., né le 29 août 1904, à Monaco, y demeurant. — 1° Offense publique envers la personne du Prince; 2° Outrage public par paroles envers un magistrat de l'ordre administratif ou judiciaire; 3° Menace verbale de mort sans ordre et sous condition : deux mois de prison et 100 francs d'amende (avec sursis).

A. L.-J., commerçant, né le 22 octobre 1876, à Alexandrie (Italie), demeurant à Monaco. — Infraction à l'article 1er de l'Ordonnance Souveraine du 22 décembre 1915 : 16 francs d'amende.

K. G., étudiant, né le 12 juillet 1913, à Siedlitz (Russie), demeurant à Berlin. — Infraction à arrêté d'expulsion : huit jours de prison.

K. H., commerçant, né le 20 avril 1900, à Sokolonick (Pologne), demeurant à Cap-d'Ail. — Rébellion à agent agissant pour l'exécution des Lois et outrage à agent : un mois de prison.

LA VIE ARTISTIQUE

DANS LES CONCERTS

M. Alfred Cortot était la vedette — et quelle vedette ! — du concert de gala du mercredi 24 décembre. Pas n'est besoin de constater que l'artiste hors de pair fut écouté avec religion, acclamé avec frénésie.

Comme toujours, le très admirable pianiste a prouvé qu'il ne lui était pas nécessaire d'entasser acrobaties sur tours de force pour affirmer son éclatante supériorité d'exécutant; comme toujours, il borna son ambition à tenir le public sous le charme prestigieux de son immense talent.

Des compliments, il n'y a plus à en adresser à M. Cortot. Autrefois, on exaltait l'impeccabilité et la perfection d'exécution de Francis Planté, sa virtuosité poussée aux suprêmes limites, son extrême sensibilité, sa force d'expression, son style, sa simplicité, sa distinction, etc. Que ne peut-on pas dire de M. Cortot dont les merveilleuses qualités rappellent de si près les qualités qui rendirent illustre le maître charmeur de notes qui le précéda dans la renommée.

M. Cortot donne à l'idée du musicien qu'il interprète toute sa subtilité et toute sa grâce, toute sa profondeur et toute sa grandeur. Il met une si belle part de son âme dans son jeu qu'on en arrive à croire que le piano lui sert à exprimer les plus secrètes intimités de son moi. M. Cortot suscite l'émotion et communique l'impression, non ainsi que Rubinstein (nous entendons parler du vrai Rubinstein, de celui qu'on appelait « le Tzar du clavier »), lequel, en pétrissant l'ivoire de façon léonine, faisait de la peinture décorative, aux larges touches, aux tons violents, aux subtilités tourmentées. Moins romantique en ses manifestations pianistiques et en ses effervescences sonores, M. Cortot est, tour à tour, peintre et miniaturiste. Il fait dire aux notes les suavités et les splendeurs, avec une incomparable magnificence de relief. Sa nature élégamment pondérée le préserve des outrances. Le sentiment artiste qui le guide l'éloigne de tout ce qui n'est pas harmonieux, noble et beau.

Sans attitudes apprêtées, sans contorsions, sans faire l'inspiré, encore moins le Dieu, il est par excellence l'artiste simple, complet et parfait, imposant respect et admiration, faisant passer sur un auditoire le frisson des belles et pures émotions, soulevant puissamment les ondes de l'enthousiasme, et sur qui pleuvent couronnes et palmes.

Dans le *Concerto en mi bémol majeur* (no 5) de Beethoven, une des plus dominantes parmi les œuvres qu'écrivit, pour le piano et l'orchestre, le plus titanique des musiciens; dans cette composition d'une extraordinaire richesse de pensée et d'expression, d'une souveraine musicalité, M. Alfred Cortot montra ce qu'un pianiste de haut style et de grande classe est capable de faire et, aussi, comment il faut faire quand on a l'honneur d'interpréter du Beethoven. Ce fut un indicible enchantement de l'ouïr. Enchantement qui ne fit que grandir lorsque M. Cortot joua — et combien exquisément et magistralement! — les *Variations Symphoniques* de César Franck et, en bis, *Litanies* de Schubert. (Est-ce la litanie pour le jour des morts composée en 1818?).

De quelle adorable et inoubliable façon M. Cortot rendit la grâce, la poésie, le sentiment et le recueillement ému de l'inspiration de Schubert! Il obtint de son piano des délices de sonorités nacrées d'un ineffable effet.

L'*Ouverture d'Euryanthe* de Weber et *Ibéria* (images pour orchestre) de Debussy figuraient au programme; elles ne le départèrent pas.

M. Paul Paray se couvrit de gloire en dirigeant l'exécution de ces pages dont il mit en lumineuse valeur les moindres nuances, la plénitude et la délicatesse des intentions. Peut-on rêver interprétation d'un raffinement plus coloré des *Images* Debussyste! Oh! la première image, ayant pour titre: « Par les rues et par les chemins ». Comme l'orchestre, obéissant aux souples injonctions de son chef, a détaillé les curiosités de cette flânerie sonore aux pittoresques et savoureuses rencontres d'instruments!

Quand nous aurons proclamé qu'il n'est guère possible de mieux accompagner le *Concerto* Beethovenien et les *Variations* Franckistes que ne le fit M. Paray, nous en aurons terminé avec la rédaction du bulletin de cette première victoire.

Le *Récital*, donné par M. Alfred Cortot le vendredi 26 décembre, était entièrement consacré à Chopin, dont Georges Sand disait que: « sa création était spontanée et miraculeuse ». L'énorme foule, qui s'entassait dans la salle toute d'or du Théâtre, ne cessa de battre des mains pendant cette peu ordinaire séance, acclamant successivement *vingt-quatre préludes*, la *sonate en si bémol mineur* et *douze études*, sans compter deux morceaux supplémentaires que M. Cortot dut jouer pour déférer au désir du public lui signifiant bruyamment ne l'avoir pas assez admiré.

Sous les doigts de fée d'un artiste aussi respectueux, aussi pénétrant, aussi éloquent que M. Cortot, on peut se figurer ce qu'a été l'exécution de ces pages, enfiévrées de souffrance et de passion, qui jettent une vive lumière sur l'opinion exprimée un jour par Chopin lui-même: « Je ne sais rien au monde de plus haïssable qu'une musique qui n'est ni sans détour, ni sans arrière pensée. »

Nous n'avons par perdu la mémoire de l'impression violemment pathétique et bouleversante que le public d'ici ressentit, voilà trois années, quand, Paderewski fit sangloter génialement les accents de la « Marche funèbre » de la *Sonate en si bémol mineur*, suivis de la plainte s'exhalant de la phrase mélodique. Ce soir là, Paderewski évoqua de façon incroyablement expressive les immensités de la douleur de la Patrie Polonaise pleurant éper-

duement dans la déchirante sonorité des notes voilées de crêpe. Ce soir là, Paderewski atteignit ausublime. M. Cortot, dans la « Marche funèbre », fut un si prodigieux évocateur des infinies tristesses, un si magnifique dispensateur d'émotion que, vendredi, l'idée de la mort semblait planer sur les auditeurs, tant était profonde la sensation éprouvée, alors que grondaient et gémissaient les notes endeuillées.

Le succès remporté par M. Alfred Cortot prit des proportions triomphales. Bravos, cris, acclamations, ovations tapageaient furieusement. Et, maintes fois, M. Cortot, appelé par les enthousiasmes déchaînés dut venir saluer; ce qu'il fit avec la simplicité et la bonne grâce qui lui sont coutumières.

Constatons qu'à peine annoncés le *Concert* et le *Récital* de M. Alfred Cortot, le bureau de location ne désemplit pas et constatons, également, que rarement *Concert* et *Récital* attirèrent pareil concours de foules. Si ce n'est pas là une preuve manifeste que le public n'hésite jamais à se déranger quand il juge que ça en vaut vraiment la peine, que faut-il donc?

A. C.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le vingt-trois décembre mil neuf cent trente, M. Dominique-Joseph ADRIANO et M^{me} Emilie-Louise VACA, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 25, boulevard Charles III, ont cédé à M. Dominique GIVONE, camionneur, et M^{me} Adeline ALTARE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 11 bis, rue Grimaldi, le fonds de commerce de vins, restaurant, buvette, auquel est adjoint l'autorisation de louer quatre chambres meublées, exploité à Monaco, 25, boulevard Charles III et connu sous le nom de *Bar Restaurant International*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la seconde insertion.

Monaco, le 1^{er} janvier 1931.

(Signé :) A. SETTIMO.

Société Civile des Porteurs d'Obligations Hypothécaires
sur l'Immeuble de l'HOTEL VICTORIA à Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION
D'UNE DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations hypothécaires sur l'immeuble de l'Hôtel Victoria, convoqués pour le 22 décembre 1930, n'ayant pas réuni le quorum statutaire (4.000 titres), MM. les porteurs d'obligations hypothécaires Hôtel Victoria à Monte-Carlo, sont convoqués à une deuxième Assemblée Générale dans le hall de l'Hôtel Victoria, n° 13, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, le jeudi 22 janvier 1931, à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1^o Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 1930 ;

2^o Confirmation des résolutions votées au cours de cette Assemblée et notamment de la nomination des nouveaux Administrateurs ;

3^o Communications et propositions diverses.

L'Assemblée se compose de tous les porteurs d'obligations de l'Hôtel Victoria ayant déposé leurs titres au siège social ou dans un établissement de crédit de la Principauté trois jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.

La production des récépissés de dépôt équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Un Administrateur,
H. MÉDECIN.

Les Sports d'Hiver au Mont Genève au-dessus de Briançon

Les pentes du Mont Genève au-dessus de Briançon, à 1850 mètres d'altitude, sont particulièrement favorables aux skieurs.

Pour en faciliter l'accès, un service combiné (automobile d'Oulx à Clavières, traîneau de Clavières au Mont Genève) est mis en marche à dater du 20 décembre, les samedi, dimanche, fêtes et veilles de fêtes.

Ce service est en correspondance à Oulx avec les meilleurs trains en provenance ou en direction de Paris et de Lyon.

Sur la Route d'Hiver des Alpes en Autocars P.-L.-M.

Jusqu'au 31 mars, les cars P.-L.-M. de la Route d'Hiver des Alpes vont de Nice à Aix-les-Bains et d'Aix-les-Bains à Nice en trois étapes d'une journée chacune : Nice-Digne ; Digne-Grenoble ; Grenoble-Aix.

Départs jusqu'au 10 février, de Nice les lundi et vendredi ; d'Aix les lundi et jeudi.

Départs tous les jours, dans les deux sens, du 11 février au 31 mars.

A partir du 1^{er} avril, les deux étapes Nice-Digne et Digne-Grenoble n'en font plus qu'une d'un seul jour. Départs quotidiens dans les deux sens.

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

LISEZ JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques

Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Le Service des Trains de Voyageurs est maintenu pendant l'Hiver entre Chamonix, Argentière et Montroc-le-Planet

Les trains de voyageurs de la ligne électrique de Saint-Gervais à Chamonix et Vallorcine qui, pendant l'hiver, ne circulaient pas entre les Tines et Vallorcine, sont maintenus cette année jusqu'à Montroc-le-Planet.

D'importants travaux de protection de la ligne ont été en effet exécutés et les hivernants pourront aisément atteindre en chemin de fer, pendant la prochaine saison, les hauts champs de ski d'Argentière et du Planet.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Suspension de l'Emission d'Obligations P.-L.-M. 5 % de 1.000 francs

L'émission des obligations P.-L.-M. 5 % de 1.000 francs, type 1921 (tranche A), actuellement en cours, sera suspendue le 31 décembre 1930.

Le prix de 925 francs sera maintenu jusqu'à cette date.

Toute demande de souscription formulée après le 31 décembre ne pourra pas être acceptée.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets d'Aller et Retour Spéciaux
en 1^{re} et 2^e classes

Les gares de Paris, Dijon-Ville, Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Saint-Etienne, Châteaureux, Grenoble, Chambéry-Challes-les-Eaux, Annecy, Genève-Eaux Vives délivrent des billets d'aller et retour spéciaux en 1^{re} et 2^{me} classes valables 15 jours (dimanches et fêtes compris) :

jusqu'au 31 mars 1931, à destination de Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains-le Fayet et Sallanches-Combloux-Mégève ;

du 15 décembre 1930 au 15 mars 1931, à destination d'Aix-les-Bains-Mont-Revard.

La gare d'Aix-les-Bains délivre, dans les mêmes conditions, des billets pour Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains-le Fayet, Sallanches, Combloux-Mégève ; (pour Aix-les-Bains-Mont-Revard, les billets sont délivrés au départ de Genève-Cornavin).

La durée de validité de ces billets peut être, à deux reprises, prolongée de huit jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

L'AGENDA P.-L.-M. POUR 1931

L'agenda P.-L.-M. pour 1931 est le vingtième d'une collection commencée en 1911 et que les bibliophiles recherchent tant pour sa belle tenue artistique et littéraire que pour son irréprochable typographie.

D'excellents écrivains, peintres et dessinateurs y ont collaboré.

Ce recueil de 300 pages — enrichi de seize hors-texte en couleurs — se présente sous couverture reliée dont les motifs ornementaux sont inédits comme les articles et les nombreuses illustrations qu'il renferme.

Le succès qu'il a trouvé auprès des amateurs et collectionneurs laisse prévoir, comme pour ses devanciers, l'épuisement rapide du tirage.

Aussi les retardataires désireux de le posséder, doivent-ils se presser pour en faire la demande.

Son prix est de 10 francs.

Il est en vente : 88, rue Saint-Lazare, à Paris, à la Maison du Tourisme, 53, avenue George V, dans les agences de voyages, les grands magasins, les principales librairies, ainsi que dans les bureaux de ville, gares, bibliothèques et grands trains du réseau P.-L.-M.

Pour le recevoir à domicile, adresser au Service de la Publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, un mandat-poste de 13 fr. 05 pour l'envoi en France et 18 fr. 40 pour l'envoi à l'étranger.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'étranger.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33



Minerva

Septième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la Mode du Jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant une place importante au Cinéma, possédant une Page Financière, une Page Politique, ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI ^{35^e} ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^D DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^r Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1931.